

VILLE DE FIGEAC (LOT)

MODALITES D'INSCRIPTION SCOLAIRE

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Les inscriptions scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires de FIGEAC se font à la Mairie - Service des Affaires Scolaires – Hôtel de Ville – 8 Rue de Colomb - ☎ : 05.65.50.05.40. du **lundi au vendredi de 8h 30 à 17h 30. Se munir du livret de famille.**

La procédure d'inscription s'applique dans les cas suivants :

- première scolarisation dans l'enseignement public
- première scolarisation à FIGEAC
- déménagement entraînant un changement d'école
- inscription en CP

Une copie de la demande d'inscription visée par le Maire ou l'adjoint délégué sera adressée aux parents qui devront, ensuite, rencontrer le directeur(trice) de l'école mentionnée sur la fiche, munis des pièces suivantes :

- pièce d'identité, livret de famille ou extrait de naissance de l'enfant
- carnet de santé ou certificats de vaccination (joindre un certificat médical si la santé de l'enfant le justifie (allergie...))
- selon le cas, certificat de radiation de l'école fréquentée auparavant.

Pour les enfants non domiciliés à FIGEAC, une autorisation délivrée par la mairie du domicile devra être fournie avec la demande d'inscription.

Pour les enfants entrant à l'école maternelle :

- certificat du médecin attestant que la santé de l'enfant est compatible avec la vie collective en milieu scolaire.
- L'enfant doit avoir 3 ans au jour de la rentrée scolaire et être propre. L'enfant atteignant l'âge de 3 ans entre la rentrée et le 31 décembre peut être admis.
- Pour un premier contact avec le personnel et les lieux, il est souhaitable d'amener l'enfant lors de l'inscription à l'école.

COORDONNEES DES ECOLES

Ecole maternelle Maurice LACALMONTIE	Directrice : Mme Martine MARTIN	19 rue de la Parrine Basse	05.65.34.07.38
Ecole maternelle Jean MARCENAC	Directrice : Mme Céline FAUCHER	1 avenue André Despoux	05.65.34.23.85
Ecole maternelle Jean MOULIN	Directrice : Mme Paula MADELAIN	Place Vival	05.65.34.24.89
Ecole élémentaire Louis BARRIE	Directrice : Mme Fabienne JANOT	9 chemin des Miattes	05.65.34.19.99
Ecole élémentaire Paul BERT	Directrice : Mme Hélène GENY	11 rue Paul Bert	05.65.34.10.05
Ecole élémentaire Jacques CHAPOU	Directrice : Mme Anne CALMELS	Avenue Fernand Pezet	05.65.34.14.63

DEROGATIONS DE SECTEURS SCOLAIRES

L'enfant doit être inscrit dans l'école située dans le secteur scolaire de son domicile. Les parents souhaitant inscrire leur enfant dans une autre école que celle du périmètre scolaire doivent déposer à la mairie une demande de dérogation.

Les demandes sont examinées par une commission de dérogation selon les critères suivants :

- Regroupement des fratries dans la même école
- Prise en compte des familles en situation difficile
- Avis de l'équipe pédagogique.

Dès que la commission aura statué, la décision sera notifiée aux familles par la mairie.